

DAG – DEPT PATRIMOINE
Affaire suivie par : Anna CVIKLINSKI
Tél.06 75 21 81 47
anna.cviklinski@carsat-sudest.fr

DREAL PACA
SERVICE INSTRUCTEUR
de Demandes d'examen au cas par cas
13002 MARSEILLE

Marseille le, 03.09.2026

Objet : Demande de retrait du dossier n° F09322P0199 et dépôt du projet actualisé

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous sollicitons le retrait de la demande d'examen au cas par cas n° F09322P0199, déposée le 27 juillet 2022, ainsi que l'abandon de la procédure correspondante.

En effet, les caractéristiques du projet en termes de surface ont évolué depuis le dépôt initial de cette demande. Afin de se conformer aux réglementations en vigueur, les surfaces du projet ont été revues à la baisse. Le projet désormais envisagé présente une surface de plancher de 14 146 m², alors que le projet soumis en 2022 portait sur une surface de plancher de 17 000 m². Il en ressort que le volume actuel du projet ne correspond plus exactement à celui ayant fait l'objet de la décision rendue au titre du dossier précité.

Afin de permettre à l'autorité environnementale d'instruire le projet dans sa dimension actualisée, nous procédons simultanément au dépôt de la demande d'examen au cas par cas qui intègre la diminution de la surface du projet de construction du nouveau siège social.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte du retrait du dossier n° F09322P0199 et de l'abandon de la procédure associée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur Administration Générale

M. Vincent PERNOT

PERNOT
Vincent
Signature numérique
de PERNOT Vincent
Date : 2026.09.04
14:38:33 +02'00'